

Le département lance une campagne de recrutement des assistants familiaux (ou famille d'accueil), particulièrement ciblée, sur l'accueil des enfants de 0 à 3 ans.

L'ASSISTANT FAMILIAL ZOOM SUR UN MÉTIER HUMAINEMENT RICHE

Moyennant rémunération, l'assistant familial héberge, au sein de sa famille et de son domicile, de façon permanente, des mineurs ou majeurs de moins de 21 ans dont les parents ne peuvent en assumer la charge. Salarié du Département qui lui délivre un agrément, son activité s'insère dans un dispositif de protection de l'enfance. Une équipe composée de travailleurs sociaux et de psychologues l'accompagne dans cette démarche pour suivre le développement de l'enfant sur le plan psychologique et éducatif et mener un travail avec les parents de l'enfant. La famille d'accueil veille pour une période plus ou moins longue à son développement physique, psychique et affectif.

OBTENTION DE L'AGRÉMENT

Après une réunion d'information, la personne intéressée devra rédiger une lettre de motivation avant de remplir un dossier de demande d'agrément. Durant l'instruction du dossier (période pouvant aller jusqu'à 4 mois), une évaluation est menée par un travailleur social et un psychologue, avec une visite à domicile pour évaluer les conditions d'accueil, motivations et aptitudes de l'intéressé. Quelques qualités requises indispensables : sens de l'accueil, bienveillance, écoute, tolérance, grande disponibilité, discrétion, travail en équipe, capacité d'analyse, d'observation, de distanciation et de remise en cause. L'agrément valable 5 ans, une fois accordé, est délivré par le Département et renouvelable. Dans les deux mois suivant l'embauche, l'assistant familial suivra un stage rémunéré, préparatoire et obligatoire de 60 heures, auprès du Département. Dans les deux ans qui suivent l'accueil du premier enfant, l'assistant familial doit suivre une formation de 240 heures, à l'issue de laquelle il peut passer un diplôme d'Etat. A son obtention, il ne sera plus tenu de renouveler son agrément au bout de 5 ans.

Pour en savoir plus et assister à une réunion d'information les 13 avril, 18 mai, ou 8 juin de 9h30 à 12h par visioconférence :

Inscription par mail à emploiassistantfamilial@departement06.fr en mentionnant vos coordonnées (nom, prénom, adresse postale, téléphone). Ou par téléphone au **04 97 18 78 63**.